Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Code du produit : U5126

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Autres informations : PROXITOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique (Oral(e))

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003





Mention d'avertissement

: Attention Attention

Mentions de danger

: DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH. DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon

les critères du SGH.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

materiel de reception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P235 Tenir au frais.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P235 Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3

2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

20.10.2003

Légère irritation oculaire.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA) 108-65-6

Synonymes : Acétate de 1-méthoxy-2-propanol, Acétate de méthyl proxitol

(MPA), Acétate de propylène glycol méthyl éther (PGMEA)

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	>= 99.8

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)
acétate de 2-	70657-70-4	< 0.1
méthoxypropyle		
2-méthoxypropanol	1589-47-5	<= 0.01
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	<= 0.01
Hydroxytoluène butylé	128-37-0	<= 0.0025

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

: En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas En cas d'ingestion

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

Principaux symptômes et : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

4/20 800001004875

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

effets, aigus et différés

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Provoque une dépression du système nerveux central.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun(e)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Rester au vent et hors des zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

20.10.2003

Conseils supplémentaires

 Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité.
 Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales

: Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

cuvette de rétention). Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

éviter le contact : Agents oxydants forts.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Stockage

Conditions de stockage

sures

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.09

Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

20.10.2003

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Caoutchouc naturel, butyl, néoprène

ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
Hydroxytoluène butylé	128-37-0	TWA (Fraction inhalable et vapeur)	2 mg/m3	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

 Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Protection des mains Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: caoutchouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures:

Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent pa pas être disposibles. Dans ce case un temps de pro-

vent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique. puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Protection de la peau et du

corps

: Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions

normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps suscep-

tibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau

pour les salariés.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être

conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier

avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide.

Couleur : clair

Odeur : Ethérée

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion / congélation : -65 °C / -85 °F

Point/intervalle d'ébullition : 143 - 149 °C / 289 - 300 °F

Point d'éclair : 45 °C / 113 °F

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3 Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Taux d'évaporation

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 7 %(V)

: 0.3

Limite d'explosivité, infé-

rieure

: 1.5 %(V)

Pression de vapeur : 502 Pa (25 °C / 77 °F)

Densité de vapeur relative : 4.6

Densité relative : 0.96 - 0.97 (20 °C / 68 °F)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 967 kg/m3 (20 °C / 68 °F)Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 198 g/l (20 °C / 68 °F

)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 1.2

Température d'auto-

inflammation

: 333 °C / 631 °F

Température de décomposi-

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 1.23 mPa,s (20 °C / 68 °F) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Tension superficielle : 27.6 mN/m, 20 °C / 68 °F

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Poids moléculaire : 132 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Réagit avec les oxydants forts.

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

: Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les

produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5000 mg/kg

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

800001004875 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50: > 5000 mg/kg

née Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Non irritant pour la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'en-

duit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supé-

rieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des can-

14 / 20 800001004875

CA

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

cérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-

cérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Effets sur la fertilité

Remarques: N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Pas de risque d'aspiration.

Information supplémentaire

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les données écotoxicologiques sont basées sur des tests sur

les produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

800001004875 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Faible toxicité (Toxicité aiguë) : CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées : Remarques: Faible toxicité

(Toxicité aiguë) CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les : Remarques: Faible toxicité algues/plantes aquatiques : CL/CE/CI50 > 100 mg/l

algues/plantes aquatiques CL/CE/Cl50 > 100 mg
(Toxicité aiguë)

Toxicité pour les poissons : Remarques: NOEC/NOEL > 10 - <=100 mg/l

Toxicité pour les crusta- : Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Faible toxicité

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Composants:

(Toxicité chronique)

cées(Toxicité chronique)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.2

octanol/eau

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Mobilité dans le sol

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Mobilité : Remarques: Se dissout dans l'eau.

Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et

risquera de contaminer la nappe phréatique.

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'oque.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

: Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 3272

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: ESTERS, N.S.A.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30

4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée:

20.10.2003

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3272

Nom d'expédition des Na- : ESTERS, N.O.S.

tions unies

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 3272

Nom d'expédition des Na-

tions unies

: ESTERS, N.O.S.

(Propylene Glycol Monomethyl Ether Acetate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
Polluant marin : non

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Acétate d'éther du propylène glycol méthyl

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version 4.3

Date de révision: 2023-11-23

Numéro de la FDS: 800001004875

Date d'impression: 2023-11-30 Date de dernière parution: 22.09.2021

Date de la première version publiée: 20.10.2003

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECx - Concentration associée à x % de réponse: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -

19 / 20 800001004875

Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

ACETATE DE METHYL PROXITOL (MPA)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2023-11-30 4.3 2023-11-23 800001004875 Date de dernière parution: 22.0

Date de dernière parution: 22.09.2021 Date de la première version publiée:

20.10.2003

Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2023-11-23

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

20 / 20